

## Séance du Conseil Municipal Du 26 Mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage, selon l'ordre du jour suivant :

Comptes de gestion 2018 - Comptes administratifs 2018 - Affectation du résultat de fonctionnement exercice 2018 – budget communal - Affectation du résultat de fonctionnement exercice 2018 – budget lotissement « Le clos rochelais » - Subventions 2019 - Subventions pour les coopératives scolaires des écoles publiques - Budget 2019 – vote des taux d'imposition - Budget 2019 – budget principal - Budget 2019 – lotissement « Le chemin vert » - Budget 2019 – lotissement « Le clos rochelais » - Convention d'occupation précaire - vente d'herbe à Montviron - Convention d'occupation précaire - vente d'herbe à La Rochelle Normande - Choix du maître d'œuvre pour la réalisation d'aménagement d'espaces publics - Tarifs applicables à la salle culturelle - Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local

M. le Maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour :  
Demande de terre végétale – SCEA la Marandière  
Accord du conseil municipal.

M. le Maire propose au conseil de retirer à l'ordre du jour :  
Proposition d'un avenant au marché relatif à la réalisation des travaux connexes dans le cadre de l'aménagement foncier  
Accord du conseil municipal.

**Étaient présents :** M. LAMBERT Gaëtan, M. FOURRE Claude, Mme GASTEBOIS Maryvonne, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme LEPLU Dorothee, M. ALLAIN Michel, Mme CARLI Anne-Marie, M. DESPLANCHES Marc, Mme GOUELLE Solange, Mme JARDIN Joëlle, M. LOUIS DIT GUERIN Jean, Mme LEMOUSSU Danièle, M. PAUL Arnaud, Mme PERRIGAULT Christelle, M. LETOURNEUR Hubert, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LALLEMAN Guy, M. LEVEZIEL Xavier, M. MARTIN Dominique, Mme HULIN Martine, Mme VAUTIER Laëtitia, M. CHAPDELAINÉ Vincent, M. FOSSEY Philippe, M. MAGNIER Didier, M. LEMONNIER Alain, M. LEVEILLE Olivier, M. ROBIDAT Didier, M. FERNANDEZ Lionel, Mme LORE Monique, M. LASIS Claude, M. AUBEUT Patrick, M. HEON Philippe, M. MOUSSEIGNE François.

**Absents excusés :** M. RAULT Denis, Mme LEROY Claudie, Mme LEFRANC Sylvie, M. BRETHON Alain, M. MAZIER Philippe, Mme DENAIS Nelly, Mme LEVEQUE Michèle, Mme GORON Sylvie, M. PILLEVESSE Jean-Jacques, M. LE BIEZ Robert, M. PILLEVESSE Régis.

**Absents :** Mme LE PUIL Valérie, M. CHAPEL Gaylord, M. LEROY Florent, Mme PRANGE-MURIEL Béatrice, M. LEROUX Luc, M. TABOUREL Sébastien, Mme FOUCHER Christelle.

**Secrétaire de séance :** M. DSEPLANCHES Marc

**Date de convocation :** 21/03/2019 – Date d'affichage : 21/03/2019

Nombre de conseillers : 51 – présents : 33 – de votants : 33

### COMPTE DE GESTION 2018

**M. LUCAS** remercie les personnes qui ont participé à la préparation budgétaire : les maires délégués, les maires adjoints notamment dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, les membres des différentes commissions et les agents, en particulier la responsable du service comptabilité. Sans oublier le trésorier d'Avranches qui apporte un soutien technique indispensable pour certaines écritures budgétaires.

Il présente un à un les résultats de clôture des budgets. S'agissant du lotissement le Chemin Vert, le montant énoncé correspond à des dépenses d'investissement engagées pour les études.

**M. le Maire** ajoute que les comptes de gestion qui proviennent de la trésorerie doivent correspondre en tout point avec les comptes administratifs de la commune. Tout au long de l'année, le comptable public contrôle tous les titres et mandats émis par l'ordonnateur.

### 2019-02-01 – COMPTE DE GESTION 2018

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Approuve les comptes de gestion de l'exercice 2018 dressés par le Receveur municipal concernant :

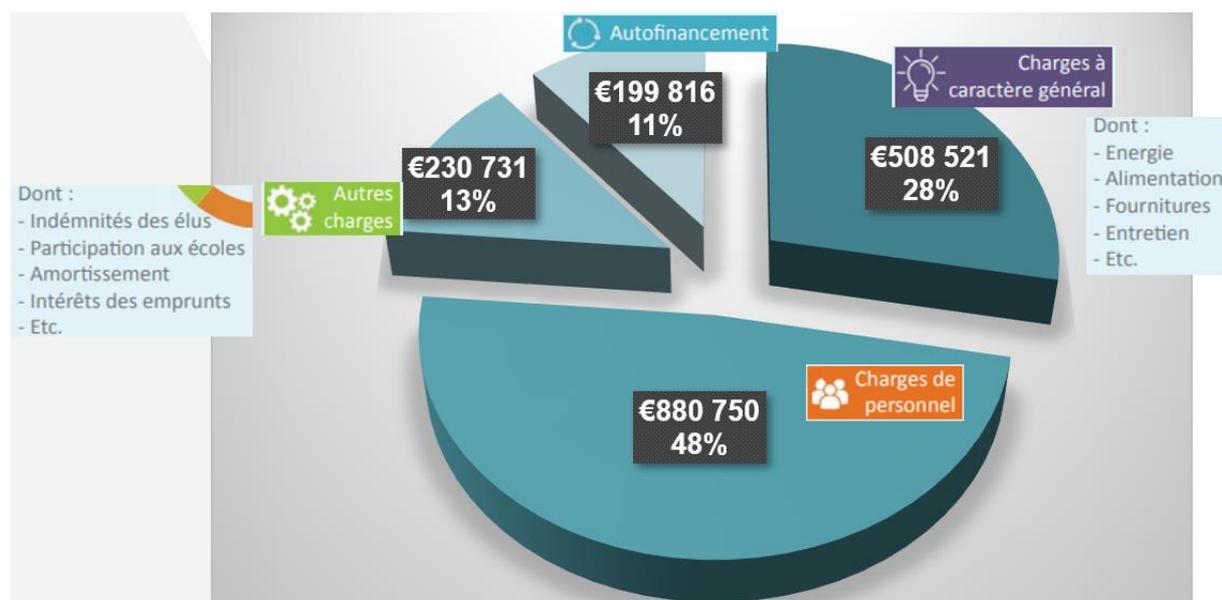
- Le budget communal
- Le budget du lotissement "Le Chemin Vert »
- Le budget du lotissement "Le Clos Rochelais".

Ainsi que le compte de gestion de clôture du service eau.

### COMPTE ADMINISTRATIF – 2018

#### Diaporama présenté :

Budget communal – Dépenses de fonctionnement en 2018 : 1 819 818 €

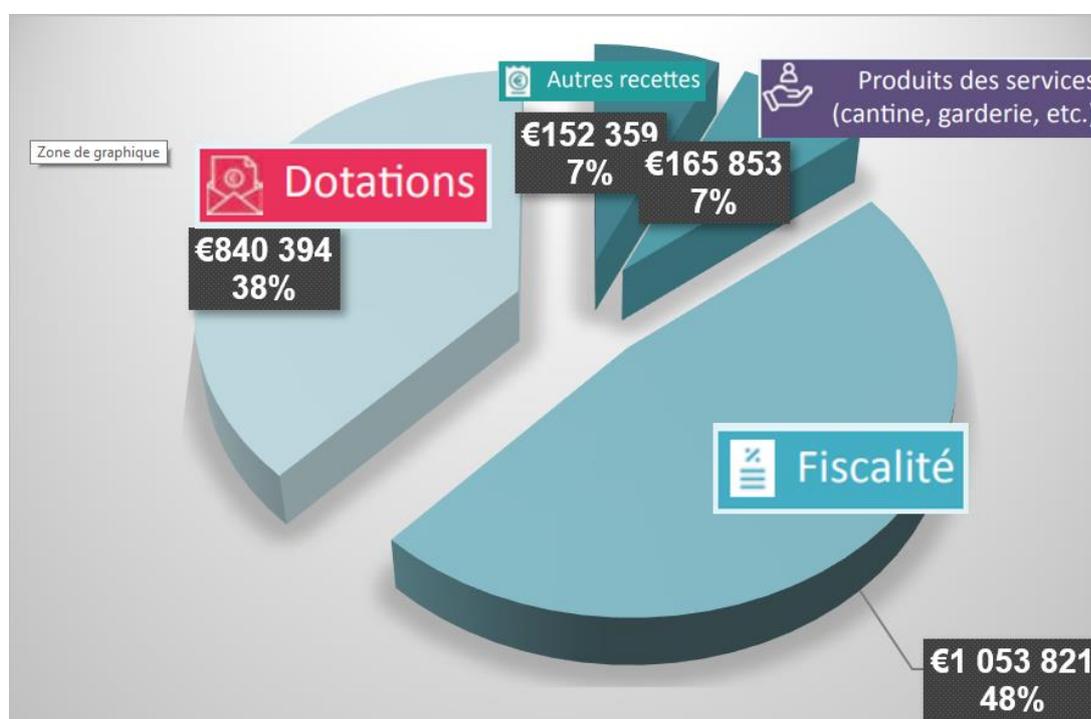


**M. le Maire** précise que depuis la commune nouvelle un contrôle trimestriel des dépenses est effectué. Il permet, entre autres, d'identifier en amont s'il y a un problème d'ordre budgétaire avec, par exemple, une consommation anormale des crédits inscrits.

Il ajoute que les dépenses de fonctionnement sont en augmentation entre 2017 et 2018 en raison notamment de certaines factures payées en 2018 pour des interventions survenues en 2017 et de la hausse de l'énergie. S'agissant des charges de personnel, le ratio indiqué est correct ; la commune ayant subi la fin des contrats aidés, et le choix de créer un service public de police municipale à la demande de la population. En comparaison avec la strate nationale, la commune devrait se positionner aux alentours des 52 %. A noter qu'avant fusion Sartilly était à 60%. En parallèle, la politique de restructuration des services se poursuit afin de réaliser des économies d'échelle.

### Diaporama présenté :

Budget communal – Recettes de fonctionnement en 2018 : 2 274 221 €



**Autofinancement net**  Epargne Brute  Remboursement capital des emprunts

2015 : 263 181 €  
 2016 : 291 771 €  
 2017 : 372 339 €  
**2018 : 373 581 €**

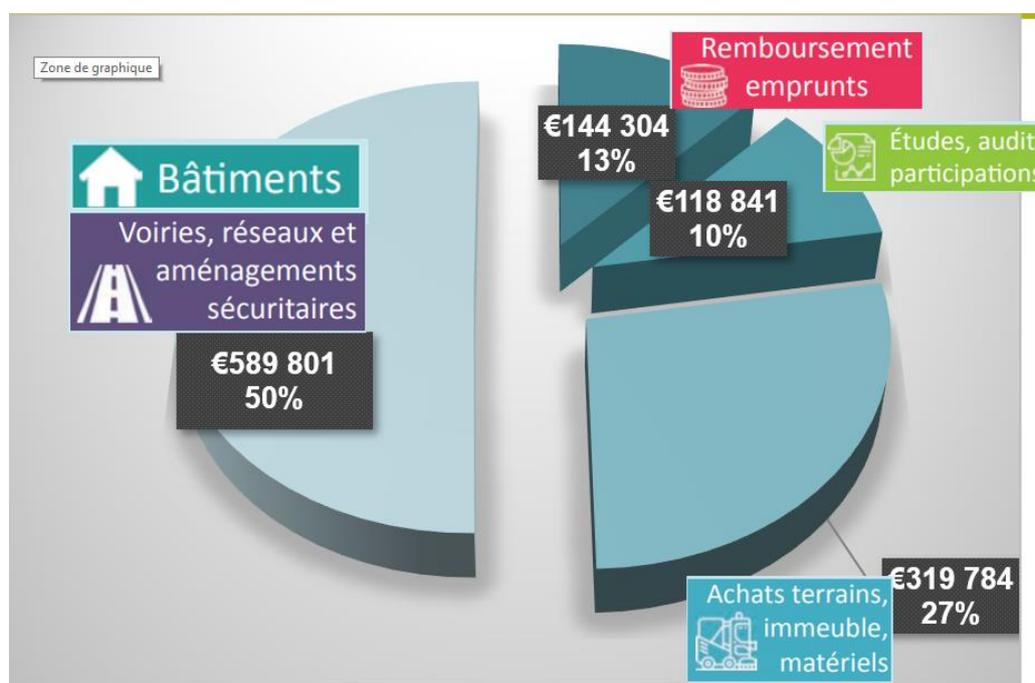
- ❖ Autofinancement  solde de gestion qui exprime ce que la collectivité peut consacrer aujourd'hui et dans les années futures pour renouveler et développer ses investissements.
- ❖ L'autofinancement doit être positif

**M. LUCAS** indique que la CAF nette de la commune est stable par rapport à 2017, grâce notamment à la récupération de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Ce résultat positif permettra de réaliser de nouveaux investissements.

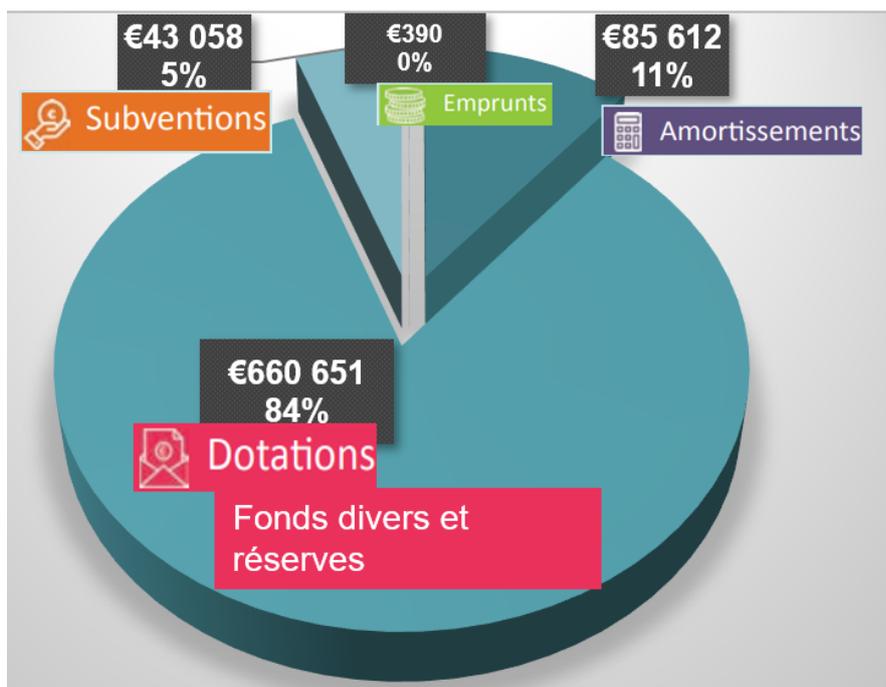
**M. le Maire** souligne qu'au niveau des recettes de fonctionnement, il y a une stabilité. Néanmoins, il met en exergue un niveau bas de fiscalité par rapport aux autres collectivités. Les recettes liées à la fiscalité locale représentent moins de 50% de l'autonomie financière de la commune.

### Diaporama présenté :

*Budget communal – Dépenses d'investissement en 2018 : 1 195 010 €*



*Budget communal – Recettes d'investissement en 2018 : 789 711 €*



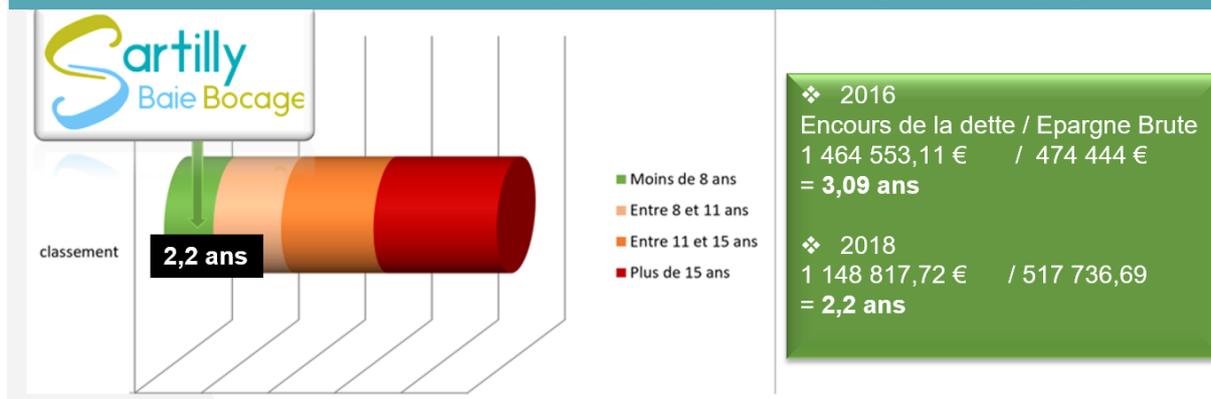
**M. LUCAS** explique qu'il y a un déficit en section d'investissement. Il est dû au fait que la commune n'a contracté son emprunt qu'en fin d'année. Les recettes de cet emprunt, débloqué le 1<sup>er</sup> mars 2019, n'apparaissent donc pas sur le CA 2018.

### Diaporama présenté :

#### Capacité de désendettement

Ratio qui mesure la capacité d'une collectivité à s'acquitter des charges de sa dette.

Ce ratio répond à la question suivante : En combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ?



#### Analyse

	2015	2016	2017	2018
Epargne brute (R réelles - D + valeur DF 042)	419 151,19	474 443,84	542 004,08	517 736,69
Ratio EB (Epargne Brute/recettes réelles)	19,9%	23,5%	25,4%	23,0%
Rbt capital emprunts	155 969,89	176 777,75	171 580,68	144 154,73
CAF nette (Epargne brute - rbt emprunts)	263 181,30	297 666,09	370 423,40	373 581,96

**M. LUCAS** fait remarquer une augmentation sensible du ratio épargne brute entre 2015 et 2016. En 2018, sur 100 € la collectivité en épargne 23. La commune a bénéficié de la politique incitative destinée aux communes nouvelles durant ces 3 années. Les dotations ont été largement à la hauteur des promesses du gouvernement. Elles ont été source de nouvelles marges de manœuvre appréciées et intéressantes pour développer de nouveaux services pour nos citoyens.

### 2019-02-02 – COMPTES ADMINISTRATIFS - 2018

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. LAMBERT Gaëtan, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. LUCAS Jean-Pierre, Maire adjoint, pour le vote des comptes administratifs.

Budget communal principal : pour l'exercice 2018, la section fonctionnement laisse apparaître un excédent de 454 403.32 € et un déficit de 405 298.82 € en investissement. Le résultat cumulé à la fin de l'exercice est pour la section fonctionnement un excédent de 1 212 150.84 € et un déficit de 654 400.58 € en investissement.

Lotissement Le Chemin Vert : pour l'exercice 2018, la section fonctionnement laisse apparaître un résultat de 0 € et un déficit de 10 772.39 € en investissement. Le résultat cumulé à la fin de l'exercice est pour la section fonctionnement 0 € et un déficit de 10 772.39 € en investissement.

Lotissement Le Clos Rochelais : pour l'exercice 2018, la section fonctionnement laisse apparaître un excédent de 2 576.12 € et un déficit de 7 144.11 € en investissement. Le résultat cumulé à la fin de l'exercice est pour la section fonctionnement un excédent de 11 061.20 € et un excédent de 46 136.23 € en investissement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**approuve** les différents comptes administratifs de l'exercice 2018.

### 2019-02-03 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2018 – BUDGET COMMUNAL

**Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2018 du budget communal,**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

**Décide**, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

– Résultat de l'exercice 2018 :	454 403.32 €
– Résultat antérieur reporté :	757 747.52 €
– Incorporation de l'excédent de fonctionnement du budget eau	144 357.20 €
<b>A) RÉSULTAT À REPORTER :</b>	<b>1 356 508.04 €</b>

B) Solde d'exécution d'investissement	- 654 400.58 €
C) Incorporation Résultat budget eau	+ 43 464.29 €
D) Résultat d'investissement global	- 610 936.29 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement	- 383 244.00 €
F) Besoin de financement commune (B+E)	1 037 644.58 €
Affectation en réserves <b>R1068</b> en investissement	1 037 644.58 €
Résultat de fonctionnement à reporter après affectation (A-F)	318 863.46 €
Reversement au SMPGA de l'excédent d'investissement du service eau <b>D 1068</b>	43 464.29 €

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2018 – BUDGET LOTISSEMENT « LE CLOS ROCHELAIS ».**

**M. LUCAS** considère que les résultats du budget du lotissement le Clos Rochelais sont satisfaisants. Ils permettront avec la vente d'un autre lot de prévoir les derniers travaux de voirie.

**Mme LORÉ** félicite les Rochelais pour cette bonne opération financière.

**2019-02-04 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2018 – BUDGET LOTISSEMENT « LE CLOS ROCHELAIS ».**

**Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2018 du budget Lotissement le Clos Rochelais,**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

**Décide, à l'unanimité,** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Résultat de l'exercice 2018 : 2 576.12 €
- Résultats antérieurs reportés : 8 485.08 €

**A) RÉSULTAT À REPORTER : 11 061.20€**

B) Solde d'exécution d'investissement <b>D001</b>	Néant
C) Solde des restes à réaliser d'investissement :	Néant
D) Besoin de financement en investissement (B + C) : Affectation en réserves <b>R 1068</b>	Néant
Résultat de fonctionnement à reporter après affectation (A-D) <b>R 002</b> :	<b>11 061.20 €</b>

### SUBVENTIONS 2019

**M. le Maire** rappelle les principes pour qu'une subvention soit attribuée :

- le point de départ est une demande de la part de l'association (constitution d'un dossier),
- les premiers débats ont lieu en commission des Finances et en Bureau,
- le montant de la subvention allouée ne peut dépasser le montant demandé par l'association,
- l'attribution définitive appartient aux membres du Conseil Municipal.

S'agissant du foyer socio-éducatif du Collège Anatole France, auparavant la subvention était attribuée par la Communauté de Communes de Sartilly - Porte de la Baie. La commune de Sartilly a continué la participation, la somme est restée constante pour aider les collégiens. C'est un choix politique de la maintenir.

M. le Maire appuie les propositions émises qui vont dans le sens d'une augmentation des aides pour la 2<sup>e</sup> année consécutive afin de maintenir le soutien apporté au domaine associatif. Il relève que c'est un choix qui devient moins courant mais nécessaire pour que les associations puissent continuer à mener leurs actions au sein de la commune.

**Mme GASTEBOIS** explique s'agissant des coopératives scolaires qu'une nouvelle ligne apparaît en raison du transfert de compétence de la classe Ulis dans le giron communal.

**M. le Maire** tient à faire part qu'il n'y pas eu d'arbitrage, ni de réunion de la commission affaires scolaires et périscolaires sur la nouvelle demande émise. Il réitère la volonté qu'un groupe de travail soit constitué avec les communes limitrophes notamment Lolif afin qu'il y ait un même niveau d'accompagnement des familles.

### 2019-02-05 – SUBVENTIONS 2019

VU l'avis du bureau élargi à la commission des finances du 19 mars 2019, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Proposition pour 2019	Voté BP 2019
<b>Associations subventionnées par Sartilly-Baie-</b>		

<b>Bocage</b>		
ADSB (Association donneurs de sang du sud Manche)	200.00	200.00
AGAPEI Granville	150.00	150.00
Croix rouge - unité locale de la Baie du MSM	70.00	70.00
Restaurants du cœur de la Manche	140.00	140.00
VVV – accompagnement de l'âge	300.00	300.00
A Livre Ouvert	1 000.00	1 000.00
Les Coulisses du Manoir	2 000.00	2 000.00
Union des Arts	600.00	600.00
Arts sous les Clochers	600.00	600.00
AS Jullouville/Sartilly Foot	3 500.00	3 500.00
Club d'escalade de l'Avranchin	2 000.00	2 000.00
Judo club d'Avranches	500.00	500.00
Tennis club de Sartilly	2 000.00	2 000.00
Union Badminton Club de la Baie (UBCB)	3 000.00	3 000.00
Cercle des nageurs de l'Avranchin	120.00	120.00
Foyer socio-éducatif du collège Anatole France (CLECT)	5 243.00	5 243.00
Sté de chasse de Sartilly, Montviron, La Rochelle, Champcervon	250.00	250.00
Comice agricole de la Vallée du Thar	450.00	450.00
Réserve pour autres demandes	1 077.00	1 077.00
<b>Total Sartilly Baie Bocage</b>	<b>23 200.00</b>	<b>23 200.00</b>
<b><u>Associations proposées par la commune déléguée de Sartilly</u></b>		
Amicale des sapeurs-pompiers	80.00	80.00
APAEIA (Association des Parents et Amis des Enfants Inadaptés de l'Avranchin)	50.00	50.00
APE 1, 2, 3 Soleil	300.00	300.00
APE Collège Anatole France	300.00	300.00
APEL Ecole Ste Thérèse	150.00	150.00
Association des aveugles de la Manche	15.00	15.00
Club de l'Amitié	400.00	400.00
Comité des fêtes de Sartilly	2 000.00	2 000.00
Gymnastes volontaires	350.00	350.00
Prévention routière	15.00	15.00
Société Hippique Rurale	800.00	800.00
<b>Total commune déléguée de Sartilly</b>	<b>4 460.00</b>	<b>4 460.00</b>
<b><u>Associations proposées par la commune déléguée de Montviron</u></b>		
SNSM	50.00	50.00
Comité des fêtes de Montviron	3 000.00	3 000.00
<b>Total commune déléguée de Montviron</b>	<b>3 050.00</b>	<b>3 050.00</b>
<b><u>Association proposée par la commune déléguée</u></b>		

<b>d'Angey</b>		
ABBA Angey Baie Bocage animation	500.00	500.00
<b>Total commune déléguée d'Angey</b>	<b>500.00</b>	<b>500.00</b>
<b><u>Associations proposées par la commune déléguée de Champcey</u></b>		
Comité des fêtes de Champcey	500.00	500.00
Société de chasse « la Diane »	70.00	70.00
<b>Total commune déléguée de Champcey</b>	<b>570.00</b>	<b>570.00</b>
<b><u>Associations proposées par la commune déléguée de La Rochelle Normande</u></b>		
Club des Violettes	600.00	600.00
<b>Total commune déléguée de La Rochelle Normande</b>	<b>600.00</b>	<b>600.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32 380.00</b>	<b>32 380.00</b>

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte** les propositions de subventions du bureau élargi à la commission des finances comme indiquées ci-dessus.

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au BP 2019 compte 6574.

### **2019-02-06 – SUBVENTIONS POUR LES COOPERATIVES SCOLAIRES DES ECOLES PUBLIQUES**

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2019 :**

- Coopérative scolaire de l'école élémentaire publique (COOP SCOVA) : **4 808€**  
pour les activités suivantes : Kayak et escalade : 4 308€  
Equitation et escalade pour les ULIS : 500€
- Coopérative scolaire de l'école maternelle publique (AGCEMPS) pour La classe poney : **1 100€.**

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au Budget 2019 article 65738.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

**M. LUCAS** revient sur le fait que des maires délégués soient interpellés sur l'augmentation des impôts locaux par des habitants. Il s'agit d'une des conséquences du lissage des taux choisi sur 12 ans, certaines communes déléguées vont voir une augmentation progressive et d'autres une diminution. L'objectif étant d'arriver à un taux pondéré en 2029 pour tous sur la feuille d'imposition (sauf en cas de modification).

**Mme LORÉ** pose la question des incidences de la suppression de la taxe d'habitation annoncée.

**M. le Maire** précise que pour l'instant il n'y a pas de suppression totale mais des abattements. Un des objectifs du gouvernement serait de réformer en profondeur la fiscalité locale.

### 2019-02-07 – BUDGET 2019 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** de maintenir les taux votés en 2018, à savoir :

Taxe habitation	<b>12.42 %</b>
Taxe foncière (bâti)	<b>19.06 %</b>
Taxe foncière (non bâti)	<b>32.91 %</b>

### BUDGET PRINCIPAL

#### Diaporama présenté :

#### *BP 2019 communal – Dépenses de fonctionnement*

Chapitre	BP 2018 incluant les DM	CA 2018	BP 2019	Remarques
011	585 875,00	508 520,55	763 752,52	Charges à caractère général
012	960 300,00	880 750,21	924 500,00	Charges de personnel
014	73 342,00	73 233,00	73 342,00	Atténuation de produits
022	1 800,00		20 000,00	Dépenses imprévues
023	826 940,15		164 344,90	Virement à la section d'investissement
042	38 633,37	85 612,51	32 199,07	Opérations d'ordre entre section
65	255 500,00	230 731,21	238 788,00	Autres charges de gestion courante
66	55 100,00	38 391,11	166 622,86	Charges financières
67	19 000,00	2 579,35	36 594,11	Charges exceptionnelles
<b>TOTAL DF</b>	<b>2 816 490,52</b>	<b>1 819 817,94</b>	<b>2 420 143,46</b>	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>

**M. LUCAS** présente la proposition pour le budget primitif 2019 en section de fonctionnement. Au chapitre 11, le montant proposé est augmenté pour faire face aux dépenses liées à la récupération de la salle culturelle (eau, électricité, etc.). Il constate que la facture énergétique augmente tous les ans.

**Mme LEPLU** demande des précisions sur le montant total des dépenses en électricité en 2018 et si des économies peuvent être réalisées.

**M. le Maire** répond que la somme mandatée pour les dépenses en électricité en 2018 était de 60 413.10 €. Des pistes peuvent être évoquées au niveau de l'éclairage public avec le changement des ampoules par des leds. Il faudrait effectuer un inventaire précis des systèmes existants et un diagnostic complet des tableaux et armoires électriques de commande avec gestion des horaires. Cette réflexion demanderait de l'ingénierie supplémentaire afin d'évaluer le coût de l'investissement et les résultats qui pourraient en découler via un PPI (programme pluriannuel d'investissement). S'agissant des autres énergies utilisées telles que le gaz et le fuel, les contrats avaient pu être renégociés avec la commune nouvelle. Néanmoins, à l'avenir il faudra prévoir le remplacement de la chaudière de l'école. Une étude pourrait être menée sur la question.

**M. LUCAS** indique également que les dépenses liées aux différents transferts de compétences tels que les transports scolaires vers les équipements communautaires, la classe Ulis et la salle culturelle ont été prises en compte pour 2019 mais aussi l'instruction externalisée des autorisations du droit des sols. Le chapitre 12 lié aux charges de personnel devrait rester constant. Le chapitre 65 est un chapitre maîtrisé avec les subventions votées, les indemnités des élus qui ne progresseront pas, les participations diverses aux autres écoles et au CCAS. Le prévisionnel est plus important que les autres années au chapitre 66 pour 3 raisons : la commune a récupéré les 2 emprunts affectés à la salle culturelle ce qui génèrent des intérêts, les intérêts de l'emprunt de 500 000 € pris en fin d'année sont à prendre en compte ainsi que les intérêts d'un nouvel emprunt à prévoir dans l'année.

### Diaporama présenté :

#### *BP 2019 communal – Recettes de fonctionnement*

Chapitre	BP 2018 incluant les DM	CA 2018	BP 2019	Remarques
002	757 747,52		318 863,46	Excédent de fonctionnement reporté
013	15 000,00	27 362,75	10 000,00	Atténuations de charges
042		22 279,14		Opérations d'ordre
70	121 700,00	165 853,19	128 100,00	Produits de services
73	989 015,00	1 053 821,48	1 087 500,00	Impôts et taxes
74	844 028,00	879 908,44	764 680,00	Dotations et participations
75	89 000	97 606,17	102 500,00	Autres produits de gestion courante
76				Produits financiers
77		27 390,09	8 500,00	Produits exceptionnels
<b>TOTAL RF</b>	<b>2 816 490,52</b>	<b>2 274 221,26</b>	<b>2 420 143,46</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>

**M. LUCAS** informe que dans le cadre d'une préparation budgétaire les recettes doivent être minimisées.

**M. le Maire** fait remarquer qu'il y a un net recul au niveau des aides techniques apportées. Pour la préparation budgétaire 2 rendez-vous seulement ont été programmés avec la trésorerie. Cette dernière a plus une mission de contrôle que de conseil. Le taux de rejet des mandats ou titres est très faible pour la commune. Un ratio qui démontre la qualité du travail effectué par le service comptabilité et l'intérêt d'apporter de l'ingénierie dans les services.

### Diaporama présenté :

#### *BP 2019 communal – Dépenses d'investissement*

Chapitre	RAR 2018	BP 2019	Remarques
001		610 936,29	Solde d'investissement reporté
020		30 000,00	Dépenses imprévues
041		420 000,00	Opération d'ordre (capital dû de l'emprunt renégocié)
041		1 200 000,00	Travaux connexes aménagement foncier pour les particuliers
041		1 620 000,00	Opérations d'ordre
10		43 464,29	Versement au SMPGA de l'excédent d'investissement du service « eau »
16		295 000,00	Rbt emprunts
16	1 100,00	3 400,00	Dépôts et cautionnements
16		420 00,00	Rbt anticipé de l'emprunt renégocié
16	1 100,00	718 400,00	Emprunts et dettes assimilées
20		25 000,00	AMO-réhabilitation Mairie Sartilly
20	13 632,00	13 632,00	Frais d'études projet de territoire (CERUR+ enquête circulation)
20	22 000,00	22 000,00	Audit architecte pour église Sartilly
20		10 000,00	Frais d'études agrandissement cimetière Sartilly
20	26 471,00	72 000,00	Participations : eff réseau rue petit pré+ ext réseau rues du Haras et du Chemin Vert + SDEM
20		70 000,00	Voirie salle de sports (moitié du coût)
20	1 160,00	6 200,00	Site internet - logiciels

21	3 000,00	4 500,00	Achat d'immeuble Montviron (38 000 € + frais de notaire)
21	1 323,00	5 000,00	Marquages au sol dont parking salle culturelle
21		20 000	Alarme incendie écoles (15 000)
21	5 687,00	103 000,00	RAR + panneaux zéro phyto (2 000) + pots (2 000) (2 000) + décors Noël (2 100) + désherbeurs (7 500) + débroussailleuse (13 000) + structure gonflable (6 000) + Borne tactile (18 000)+ Sono-vidéo Salle culturelle (40 000) + bétonnière (600)
21	20 988,00	20 988,00	Matériel de transport
21	10 894,00	30 000,00	Matériel de bureau et informatique (serv adm. Écoles, salle des élus)
21	2 000,00	12 500,00	Mobiliers urbains (3 800) + mobilier Montviron (8 500)
23	20 000,00	250 000,00	Bureau Police Municipale
23	17 000,00	50 000,00	Église de Sartilly
23		300 000,00	Travaux connexes aménagement foncier – bien communaux
23		100 000,00	Réalisation de 2 courts de tennis extérieurs
23	2 800,00	95 000,00	Aménagement routier rue Maupas
23		522 923,36	Aménagements retenus du projet de territoire (MOE + giratoire à Montviron)
23	1 140 628,00	3 205 923,36	Immobilisation en cours
27		400 000,00	Couverture déficit budget annexe (ba) Chemin vert + ba la Clos Rochelais
Total DI	1 251 883,00	7 338 543,94	Total dépenses d'investissement (y compris les dépenses hors DOB)

**M. LUCAS** commence la présentation des dépenses d'investissement par avertir les conseillers que dans le cadre des travaux connexes liés à l'aménagement foncier deux sommes importantes ont été inscrites avec deux comptes différents afin de distinguer les travaux qui concernent les particuliers de ceux qui concernent la collectivité. Ces dépenses se retrouvent en recettes puisque le Département prend en charge la totalité des travaux.

**M. le Maire** indique la proposition d'inscrire une somme pour avancer sur les études liées à l'accessibilité de la mairie. S'agissant de l'église de Sartilly, l'audit est en cours depuis un an, le rapport définitif doit être remis en avril. Ce dernier fera l'objet d'une réunion avec les membres de la commission bâtiments. La question des cimetières doit être abordée, une stratégie peut être mise en place avec une réserve foncière sur Sartilly de manière à ce que le cimetière puisse s'agrandir. En parallèle, une expérimentation est proposée sur le cimetière de Champcey pour permettre un aménagement durable en lien avec l'engagement pris dans le cadre du zéro-phyto. Il est proposé également d'acquérir une borne tactile pour remplacer les panneaux d'affichage de la mairie qui sont saturés. Au niveau de l'informatique, une des

bonnes nouvelles est l'inscription de la commune pour une école numérique et innovante avec un soutien financier de l'ordre de 50% pour un investissement d'environ 12 000 €.

**M. MARTIN** confirme que le chantier du pôle de convivialité de Montviron est en bonne voie et que les travaux avancent à un bon rythme.

**M. le Maire** ajoute que le logement communal à proximité de la bibliothèque se libère. C'est une opportunité à saisir pour bénéficier d'espaces supplémentaires notamment pour une association. Il est proposé aux conseillers d'inscrire au budget une somme de 50 000 € afin de rénover ce local de façon à ce qu'il respecte les normes d'accessibilité et de sécurité pour une ouverture au public. La Communauté d'Agglomération pourra être à même de préparer les études pour un pôle enfance-culture.

### Diaporama présenté :

#### *BP 2019 communal – Recettes d'investissement*

Chapitre	RAR 2018	BP 2019	Remarques
021		164 344,90	Virement de la section fonctionnement
024		331 893,53	Opération d'ordre – vente terrain Angey + Valeur comptable terrain Chemin Vert
<b>040 total</b>		<b>362 832,60</b>	<b>Amortissements + Valeurs biens cédés</b>
041		420 000,00	Opération d'ordre (capital dû de l'emprunt renégocié)
041		1 200 000,00	Remboursement par le département des travaux connexes pour les particuliers
041 total		1 620 000,00	Opérations d'ordre
10		1 037 644,58	Besoin de financement
10		200 000,00	FCTVA
10		15 000,00	Taxe d'aménagement
10 total		1 252 644,58	Dotations, fonds divers et réserves
13	30 000,00	30 000,00	Subvention Région pour le projet de territoire
13	240 405,00	240 405,00	Subvention département pour le pôle de convivialité de Montviron
13		280 000,00	Subvention travaux connexes aménagement foncier biens communaux
13	56 989,00	56 989,00	DETR La Rochelle Normande
13	40 145,00	40 145,00	DETR Les Jardinets Sartilly

13 total	367 539,00	647 539,00	Subvention d'investissement
16	1 100,00	3 400,00	Dépôts et cautionnements
16	500 000,00	3 286 522,86	Emprunt : 500 000 + emprunt renégo : 486 522,86 + nouvel emprunt 2 300 000
16 total	501 100,00	3 289 922,86	Emprunts et dettes assimilées
Total RI	868 639,00	7 338 543,94	Total recettes d'investissement (y compris l'emprunt d'équilibre)

**M. LUCAS** précise qu'un acompte de 20 000 € a déjà été perçu pour la commune dans le cadre des travaux connexes.

### 2019-02-08 – BUDGET 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal.

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2019 du budget principal.

Le projet de budget primitif, pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	2 420 143.46 €	2 420 143.46 €
<b>Section d'investissement</b>	7 338 543.94 €	7 338 543.94 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	2 420 143.46 €	2 420 143.46 €
<b>Section d'investissement</b>	7 338 543.94 €	7 338 543.94 €

### 2019-02-09 – BUDGET 2019 – LOTISSEMENT « LE CHEMIN VERT »

Vu le projet de budget primitif 2019,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 arrêté lors de la réunion du bureau élargi à la commission des finances du 19 mars 2019, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	381 415.92€	381 415.92€
<b>Section d'investissement</b>	392 178.31€	392 178.31€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	381 415.92€	381 415.92€
<b>Section d'investissement</b>	392 178.31€	392 178.31€

**2019-02-10 – BUDGET 2019 – LOTISSEMENT « LE CLOS ROCHELAIS »**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 arrêté lors de la réunion du bureau élargi à la commission des finances du 19 mars 2019 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	154 741.91€	154 741.91€
<b>Section d'investissement</b>	131 339.71€	131 339.71€

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif 2019

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	154 741.91€	154 741.91€
<b>Section d'investissement</b>	131 339.71€	131 339.71€

**2019-02-11 – CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE - VENTE D'HERBE À MONTVIRON**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** la vente d'herbe du champ devenu communal par le biais de l'aménagement foncier sur la commune déléguée de Montviron situé au lieudit « La Chevallerie » cadastré 355 ZA 1008 (numéro provisoire) d'une superficie totale de 7 640m<sup>2</sup> à M. Lechevretel sous la forme d'un bail précaire au tarif de 152 € pour l'année 2019.

**Autorise** M. le Maire à signer la convention d'occupation précaire.

**2019-02-12 – CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE - VENTE D'HERBE À LA ROCHELLE NORMANDE**

*M. Chapdelaine n'a pas pris part au vote.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** la vente d'herbe du champ devenu communal par le biais de l'aménagement foncier sur la commune déléguée de la Rochelle-Normande cadastré 434 ZC 1154 (numéro provisoire) d'une superficie totale de 73a42ca à la SCEA La Marandière sous la forme d'un bail précaire au tarif de 146 € pour l'année 2019.

**Autorise** M. le Maire à signer la convention d'occupation précaire.

**2019-02-13 – CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS**

M. le Maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants :

L'objet du marché est le recrutement d'un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics sur les secteurs de Montviron et de Sartilly.

Le marché sous forme de procédure adaptée se constitue d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles suivantes :

- Tranche ferme : AVP global et pour les secteurs Place de la mairie / Montviron Giratoire : PRO – AT – VISA – DET – OPC – AOR
- Tranche optionnelle 1 : pour le secteur de la Grande Rue : PRO – AT – VISA – DET – OPC – AOR
- Tranche optionnelle 2 : pour les secteurs de la Rue des Halles : PRO – AT – VISA – DET – OPC – AOR

**Publication du marché de maîtrise d'œuvre sous forme de procédure adaptée** le 09/02/2019.

**Date limite de réception des offres :** le jeudi 7 mars 2019 à 14h00.

**Ouverture des plis électroniques par la Commission d'appel d'offres :** le vendredi 8 mars à 15h30.

Réception de 6 candidatures. Le mardi 19 mars 4 candidats ont été invités à présenter leurs offres. Les critères d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre étaient énumérés dans le règlement de consultation.

L'offre la moins élevée recevra 50 points.

La note des autres offres sera calculée en appliquant la proportionnalité de la manière suivante :

$\text{Note} = (\text{montant de l'offre la moins élevée}) / (\text{montant offre entreprise}) \times 50$

La valeur technique sera appréciée au vu de la note méthodologique, sur 50 points, répartie de la manière suivante :

<b>Qualité et quantité des moyens humains que le candidat pourra mobiliser pour l'exécution du marché</b>	<b>20 pts</b>
Qualité des phasages proposés	10 pts
Qualité de la méthodologie pour atteindre les objectifs du programme	20 pts

Après analyse des offres, proposition du classement suivant :

Groupement	Note Prix	Note MT	Note finale 100 pts	
Groupement Ker Anna – TECAM VRD	30,01	37,50	<b>67,51</b>	<b>4</b>
Architectures des paysages - Infraconcept	50	20	<b>70</b>	<b>2</b>
Atelier Vert Latitude – Ingé Infra	32,74	35	<b>67,74</b>	<b>3</b>
Atelier Strates en strates – Viamap BE VRD	31,44	42,50	<b>73,94</b>	<b>1</b>
Atelier du Jonquet – SCE Agence de Caen	22,85	27,50	<b>50,35</b>	<b>5</b>
Atelier Yannis Le Quintrec – ECR Env.	23,35	25	<b>48,35</b>	<b>6</b>

**Vu** la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

**Vu** l'arrêté du 21 décembre 1993 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de retenir l'Atelier Strates en strates comme maître d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics pour un montant de 172 534.40 € HT réparti de la manière suivante :

- Tranche ferme : 76 759.20 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 88 308.00 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 14 467.20 € HT

**AUTORISE** M. le Maire à signer le marché correspondant.

### TARIFS APPLICABLES À LA SALLE CULTURELLE

**M. le Maire** considère que l'écriture de la première délibération au sujet des principes d'utilisation de la salle et de sa gratuité ne permet pas de répondre à des cas particuliers. La notion de « tout évènement sans entrée payante » doit être définie plus clairement.

**M. LUCAS** propose de remplacer par « sans recettes », dès lors qu'aucune recette n'est générée par l'association, cette dernière peut bénéficier d'une gratuité.

### 2019-02-14 – TARIFS APPLICABLES À LA SALLE CULTURELLE

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** la fixation de nouveaux principes d'utilisation de la salle culturelle comme suit :

**Tarif 1 – Commune** : les associations, les particuliers, les entreprises, les agents et établissements scolaires du territoire de Sartilly-Baie-Bocage.

- Les associations de Sartilly-Baie-Bocage bénéficieront d'une gratuité par an pour tout évènement **sans recette** (hors buvette) pour une durée n'excédant pas 48 h sécable sur 3 jours. Et/ou d'un demi-tarif par an pour tout évènement engendrant ou non des recettes. Dans les deux situations, les consommables devront être pris en charge par l'utilisateur (eau + électricité).
- A titre d'exception dans le cadre du téléthon, lorsque les recettes sont intégralement reversées, la salle sera mise à disposition de l'association à titre gracieux.
- Les établissements scolaires de la commune bénéficieront d'une mise à disposition gratuite (sans le paiement des consommables) tout au long de l'année scolaire pour des projets pédagogiques.
- Dans le cadre de la programmation culturelle communautaire (CAMSMN), la salle sera mise à disposition à titre gracieux.

### Tarif 2 - Hors commune de Sartilly-Baie-Bocage

- Les associations hors commune pourront bénéficier d'une gratuité annuelle au même titre que les associations de Sartilly-Baie-Bocage ou éventuellement de l'application du **tarif 1** pour tout évènement public sans entrée payante. Sur demande écrite et motivée avant la signature de la convention (appréciation à la discrétion de l'autorité territoriale).
- La mise à disposition de la salle à titre gracieux pour des réunions électorales publiques pourra être rendue possible (à la discrétion de l'autorité territoriale).

Tous les prix indiqués sont entendus TTC.

La réservation de la salle devra être effectuée auprès de la mairie centre de Sartilly minimum 15 jours avant la date de l'évènement.

Toute utilisation régulière de la salle au-delà de 12 fois par an donnera lieu à la signature d'une convention annuelle précisant les modalités d'utilisation et d'un tarif différencié prenant en compte la régularité.

Grande Salle		Tarif 1 - Commune	Tarif 2 – Hors commune
<b>En semaine</b>	Grande salle + cuisine. Du lundi au vendredi après-midi pour une location d'une durée inf. à 24h.	150 €	250 €
<b>Week-end</b>	Grande salle + cuisine. Location de la salle le vendredi soir, le samedi et/ou le dimanche (ou location allant du vendredi 17h au lundi matin 9h).	300 €	450 €
<b>Utilisation de la salle pour des cérémonies diverses (départ en retraite, remise de médailles, etc.) par les entreprises locales. Assemblées générales (AG) pour les associations.</b> <b>Conditions : + de 100 pers. et affichage du partenariat avec la commune (ex. oriflamme)</b>		Gratuité	
<b>Petite salle (50 pers.)</b>			
<b>En semaine ou week-end, en supplément de l'utilisation de la grande salle</b>		20 €	50 €
<b>Pour les AG et corporations</b>		Gratuité	

gendarmerie/pompiers. Condition : - de 51 pers.		
--	--	--

	Tarif 1 et 2
<b>Cautio n ménage</b> (Chèque à remettre au moment de la signature de la convention)	250 €
<b>Cautio n en cas de dégradation</b> (Chèque à remettre au moment de la signature de la convention)	500 €
<b>Forfait son et lumière</b> (Mise à disposition du matériel de sonorisation, vidéoprojecteur, arrangement technique en amont et 1 agent d'astreinte).	120 € (week-end) 50 € (en semaine) 75 € (jour férié) 200 € (semaine entière)
<b>Consommables (eau et électricité)</b>	0.20 € par KWh Forfait 5 € / jour
<b>Occupation scène</b>	5 € / jour

**Autorise** M. le Maire dans le cas d'une utilisation régulière de la salle au-delà de 12 fois par an à signer une convention annuelle avec l'application d'un tarif différencié.

**Autorise** M. le Maire ou en cas d'empêchement Mme Carli à signer les conventions d'utilisation temporaire de la salle culturelle en appliquant les tarifs susmentionnés et les conventions d'utilisation annuelle en déterminant la tarification.

### 2019-02-15 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL

M. le Maire informe que le dispositif de soutien à l'investissement local a été mis en place en 2016, afin d'accompagner et de favoriser la transformation des territoires.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est consacrée au financement de plusieurs catégories d'opérations dont les opérations visant au développement des territoires ruraux inscrits dans un contrat de ruralité signé entre le représentant de l'Etat et un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Dans le cadre du projet de territoire, l'aménagement d'espaces publics sur le secteur de Sartilly a pour objet le développement de l'attractivité du centre bourg.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Adopte** le principe de l'opération de revitalisation du centre bourg sur le secteur de Sartilly à savoir l'aménagement de la Grande Rue pour un montant estimatif des travaux de 2 040 000 € HT et de la Rue des Halles pour un montant estimatif de 220 000,00 € HT.

**Sollicite** une subvention au titre de la DSIL pour la réalisation de ces nouveaux aménagements publics.

**Autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

### 2019-02-16 – DEMANDE DE TERRE VEGETALE – SCEA LA MARANDIERE

*M. Chapelaine n'a pas pris part au vote.*

M. le Maire informe les conseillers de la demande de la SCEA la Marandière d'un besoin en terre végétale dans la cadre de l'aménagement foncier.

La SCEA susmentionnée propose de récupérer la terre issue de l'élargissement d'une portion du chemin de St Michel partant de la D105 vers le lieudit « la Perruche » par ses propres moyens afin de combler des parcelles acquises via cet aménagement foncier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** de faire bénéficier à titre gracieux la terre végétale dans les conditions décrites ci-dessus à la SCEA la Marandière.

### Questions diverses

**Mme CARLI** invite les membres du conseil à venir assister à la présentation du diagnostic social du territoire réalisé par les stagiaires de Musique Expérience qui aura lieu le jeudi 4 avril à 20h30 à la mairie de Sartilly. Elle ajoute que le samedi 4 mai, une randonnée sera organisée pour la pose du clou dans le cadre de la découverte des chemins de St-Michel.

**M. le Maire** propose que le parcours permette également la découverte des chemins créés dans le cadre de l'aménagement foncier. Il ajoute pour finir que dans le cadre du pôle de convivialité de Montvion, un exploitant est recherché pour le site sur la partie commerciale. Une publication sur les réseaux sociaux a été mise en ligne.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h52.**

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 26 Mars 2019		
N° délibération	Objet de la délibération	Page
2019-02-01	Comptes de gestion 2018	P 14, 15, 16, 17, 18
2019-02-02	Comptes administratifs - 2018	P 18
2019-02-03	Affectation du résultat de fonctionnement exercice 2018 – budget communal	P 18, 19
2019-02-04	Affectation du résultat de fonctionnement exercice 2018 – budget lotissement « le clos rochelais ».	P 19, 20
2019-02-05	Subventions 2019	P 20, 21, 22
2019-02-06	Subventions pour les coopératives scolaires des écoles publiques	P 22, 23
2019-02-07	Budget 2019 – vote des taux d'imposition	P 23, 24, 25, 26, 27, 28
2019-02-08	Budget 2019 – budget principal	P 28
2019-02-09	Budget 2019 – lotissement « le chemin vert »	P 28, 29
2019-02-10	Budget 2019 – lotissement « le clos rochelais »	P 29
2019-02-11	Convention d'occupation précaire -vente d'herbe à Montviron	P 29
2019-02-12	Convention d'occupation précaire -vente d'herbe à la rochelle normande	P 29, 30
2019-02-13	Choix du maître d'œuvre pour la réalisation d'aménagement d'espaces publics	P 30, 31
2019-02-14	Tarifs applicables à la salle culturelle	P 31, 32, 33
2019-02-15	Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local	P 33
2019-02-16	Demande de terre végétale – SCEA La Marandiere	P 34

Emargements des membres du conseil municipal du 26 Mars 2019			
LAMBERT Gaëtan		LEVEZIEL Xavier	
FOURRE Claude		GORON Sylvie	Absente excusée
GASTEBOIS Maryvonne		MARTIN Dominique	
LUCAS Jean-Pierre		LEPLU Dorothée	
VAUTIER Laëtitia		ALLAIN Michel	
DESPLANCHES Marc		CARLI Anne-Marie	
RAULT Denis	Absent excusé	CHAPDELAINE Vincent	
GOUELLE Solange		JARDIN Joëlle	
FOSSEY Philippe		LEROY Claudie	Absente excusée
MAGNIER Didier		LEMONNIER Alain	
LEFRANC Sylvie	Absente excusée	LEVEILLE Olivier	
ROBIDAT Didier		LOUIS DIT GUERIN Jean	
PILLEVESSE Jean-Jacques	Absent excusé	LE PUIL Valérie	Absente
LE BIEZ Robert	Absent excusé	LEMOUSSU Danièle	
LEROY Florent	Absent	PAUL Arnaud	

LORE Monique		LASIS Claude	
BRETHON Alain	Absent excusé	PRANGE - MURIEL Béatrice	Absente
MAZIER Philippe	Absent excusé	PILLEVESSE Régis	Absent excusé
DENAIS Nelly	Absente excusée	LEROUX Luc	Absent
LETOURNEUR Hubert		HULIN Martine	
LEVEQUE Michèle	Absente excusée	TABOUREL Sébastien	Absent
FAUVEL Jean-Pierre		AUBEUT Patrick	
CHAPEL Gaylord	Absent	HEON Philippe	
FERNANDEZ Lionel		MOUSSEIGNE François	
LALLEMAN Guy		FOUCHER Christelle	Absente
PERRIGAULT Christelle			